

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 23 juin à 20 heures 30
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 18 juin 2025 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : POUPOT Mary
Absents excusés : MARCHOU Marie procuration à AFONSO Djemilla
PLACHOT Geneviève procuration à ANDRÉ Christian
Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

Objet : Construction de l'espace socioculturel : Nouveau plan de financement par tranches financières. Annule et remplace la délibération DEL-2025-13.

Par la délibération DEL-2025-13 du 7 avril 2025, le Conseil municipal votait le nouveau plan de financement par tranches financières pour la construction de l'espace socioculturel.

Il se trouve que le document final envoyé au contrôle de légalité comporte des erreurs.

Il convient donc de l'annuler et de le remplacer par la décision suivante :

Le plan de financement adopté est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel HT	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	300 000.00	11.90
Région		739 195.34	29.34
Département		762 000.00	30.24
FEDER		208 499.66	8.27
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		310 000.00	12.19
Emprunt		200 000.00	7.94
Total HT		2 519 695.00	100

Le coût total prévisionnel du projet s'élève donc à 2 519 695.00 € HT soit 3 023 634.00 € TTC.

Nous demandons 2 tranches de financement de subvention :
- Sur la base de 1 259 847.50 € HT en 2025.

- Sur la base de 1 259 847.50 € HT en 2026.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal délibère, et approuve cette opération et:

- Annule la délibération DEL-2025-13 du 7 avril 2025 pour cause d'erreur de chiffrage.
- arrête les deux tranches financières comme précisé ci-dessus,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département en deux tranches :
Sur la base de 1 259 847.50 € HT en 2025.
Sur la base de 1 259 847.50 € HT en 2026.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 23 juin 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.